



#### Numéro de résolution

### Procès-verbal

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 NOVEMBRE 2013, À 20 HEURES.

Sont présents: Le maire, monsieur Gaétan Gamache, la mairesse sup-

pléante, madame Sylvie Vignet, les conseillers, messieurs Jacques Minville, Gérald Plourde, Mario Bastille, Steeve

Drapeau et Jérôme La Violette-Côté.

Également présents: Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, le greffier,

M° Georges Deschênes, OMA, avocat.

# FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

### Rés. nº 566-2013

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Jacques Minville:

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

- Ouverture de la séance;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption des procès-verbaux des séances du 11 et du 18 novembre 2013;
- Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal;
- 5. Approbation d'un protocole d'entente à intervenir avec Place le Plateau inc. concernant la prolongation des rues Stanislas-Belle et Alice-Savard;
- Approbation d'un projet de quittance à intervenir en faveur de monsieur Gaston Lemieux;
- Partage des responsabilités entre les élus au niveau des comités et commissions du conseil;
- 8. Désignation d'un fonctionnaire à titre représentant de l'employeur au sein du comité de retraite;
- 9. Désignation de fonctionnaires au sein du conseil d'administration de la Corporation Rivière-du-Loup en spectacles;
- 10. Confirmation de l'intérêt de la Ville à présenter les Jeux du Québec à l'hiver 2021;
- Désignation de célébrants compétents pour la célébration de mariages et unions civiles sur le territoire de la Ville;





#### Numéro de résolution

12.	Demande de permis pour la réalisation de travaux dans l'emprise du	u				
	ministère des transports du Québec;					

- 13. Approbation de la liste des camionneurs affectés au transport de la neige pour la saison hivernale 2013-2014;
- Nomination d'un préposé régulier à l'aréna au Service loisirs, culture et communautaire;
- 15. Embauche d'une technicienne en administration au Service finances et trésorerie;
- 16. Embauche temporaire d'une technicienne en administration au Service finances et trésorerie;
- Autorisation du paiement d'une prime de remplacement aux contremaîtres du Service des travaux publics;
- 18. Abolition d'un poste de secrétaire de direction au Service loisirs, culture et communautaire ;
- 19. Mandat au procureur, afin d'intenter toutes les procédures légales qui s'imposent contre le propriétaire des lots 4 530 603 et 4 530 605 sur la rue Léo-Bourgoin, afin de faire respecter la réglementation municipale;
- 20. Mandat au procureur de procéder à la perception de comptes impayés pour les années 2011, 2012 et 2013;
- 21. Annulation du processus d'appel d'offres pour la location d'un tracteur au site des neiges usées;
- 22. Approbation d'ordres de changement aux travaux de protection incendie chez Premier Tech;
- Autorisation du remboursement d'achat d'un couvert pour le dîner du Centre des dirigeants d'entreprise du 21 novembre 2013;
- Condoléances à monsieur Benoît Ouellet à la suite du récent décès de sa mère;
- 25. Avis de motion;
- 26. Période de questions orales;
- 27. Levée de l'assemblée.

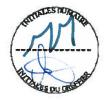
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### Rés. n° 567-2013

# 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 11 ET DU 18 NOVEMBRE 2013

Il est proposé par le conseiller Gérald Plourde, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du lundi 11 novembre et de la séance extraordinaire du lundi 18 novembre 2013.





#### Numéro de résolution

# 4. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le greffier dépose devant ce conseil les déclarations d'intérêts pécuniaires de la conseillère, madame Sylvie Vignet, et des conseillers, messieurs Jacques Minville, Gérald Plourde, Mario Bastille, Steeve Drapeau et Jérôme La Violette-Côté.

### Rés. n° 568-2013

# 5. APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC PLACE LE PLATEAU INC. CONCERNANT LA PROLONGATION DES RUES STANISLAS-BELLE ET ALICE-SAVARD

Il est proposé par le conseiller Gérald Plourde, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet:

Que ce conseil approuve le protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec Place le Plateau inc. concernant le développement domiciliaire qui se réalisera d'ici le 31 octobre 2016 sur quarante et un lots situés sur les rues Stanislas-Belle et Alice-Savard et autorise le directeur du Service de l'ingénierie à signer ledit protocole d'entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### Rés. n° 569-2013

# 6. APPROBATION D'UN PROJET DE QUITTANCE À INTERVENIR EN FAVEUR DE MONSIEUR GASTON LEMIEUX

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Mario Bastille:

Que ce conseil approuve le projet de quittance et consentement à la radiation, annexée à la résolution, à intervenir avec monsieur Gaston Lemieux relativement à l'hypothèque légale enregistrée au Bureau de la publicité des droits pour la circonscription foncière du Témiscouata le 28 octobre 1997, sous le numéro 342 720.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### Rés. n° 570-2013

# 7. PARTAGE DES RESPONSABILITÉS ENTRE LES ÉLUS AU NIVEAU DES COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL

Il est proposé par le conseiller Jérôme La Violette-Côté, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil approuve la liste sur les délégations des membres du conseil municipal, annexée à la résolution, au sein des commissions permanentes du conseil, des commissions et des comités et nomme la conseillère et les conseillers suivants à titre de représentants du conseil pour siéger au sein de ces commissions, comités, corporations et/ou organismes ci-annexés;

Que le maire soit autorisé à siéger au sein de tous les comités et commissions permanentes du conseil et y a droit de vote;





### Numéro de résolution

Que cette résolution abroge et remplace à toutes fins que de droit la résolution numéro 118-2012, du 12 mars 2012, sur le même sujet.

Description des commissions permanentes	Désignation du président et membre
Commission de l'environnement et du développement durable	M. Jacques Minville, président
Commission des finances et du personnel	M. Jacques Minville, président et M <sup>me</sup> Sylvie Vignet
Commission loisirs, sports et communautaire	M. Jérôme La Violette-Côté, président
Commission de la sécurité publique et des incendies	M <sup>me</sup> Sylvie Vignet, présidente
Commission des transports et des déplacements	M. Jérôme La Violette-Côté, président

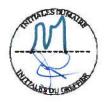
Description des comités et/ou commissions	Désignation des membres	
Comité communauté modèle de culture entrepreneuriale de la région de Rivière-du-Loup	MM. Gaétan Gamache et Steeve Drapeau	
Comité consultatif d'urbanisme	MM. Gérald Plourde et Jacques Minville	
Comité de démolition	MM. Gérald Plourde, Mario Bastille et Jérôme La Violette-Côté	
Comité de gestion de l'entente-cadre avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	M. Gaétan Gamache	
Comité de retraite	M. Mario Bastille	
Table Villes et Villages en santé	M <sup>me</sup> Sylvie Vignet et M. Mario Bastille	
<ul> <li>Comité d'intégration des personnes handicapées</li> </ul>	M <sup>me</sup> Sylvie Vignet	
Comité de suivi de la Politique familiale	M. Mario Bastille	
Comité Municipalité-amie des aînés (MADA)	M. Mario Bastille	
Commission de la pratique sportive et de la vie active	M. Steeve Drapeau	
Comité de suivi de la Politique sur les véhicules hors route	M. Gérald Plourde	
Comité de toponymie M <sup>me</sup> Sylvie Vignet		
Commission de la culture et du patrimoine	M. Jérôme La Violette-Côté	
Comité de suivi de la Politique communautaire	M <sup>me</sup> Sylvie Vignet	





### Numéro de résolution

and the second s		
Description des corporations et/ou organisations	Désignation des membres	
Centre local de développement de la MRC de Rivière-du-Loup	M. Gaétan Gamache	
Commission portuaire de Gros-Cacouna	M. Gaétan Gamache	
Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint- Laurent	M. Gaétan Gamache	
Corporation de gestion des terrains sportifs de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du- Loup MM. Mario Bastille et Drapeau		
Corporation de l'Entre-Jeunes de Rivière-du-Loup inc.	M. Jérôme La Violette-Côté	
Corporation de l'aéroport de Rivière-du-Loup inc.	MM. Gaétan Gamache et Jacques Minville	
Corporation du Carrefour maritime	M. Gaétan Gamache, M <sup>me</sup> Sylvie Vignet et M. Steeve Drapeau	
Réseau d'observation des mammifères marins (ROMM)	M <sup>me</sup> Sylvie Vignet	
Corporation Rivière-du-Loup en spectacles	M. Gérald Plourde	
Corporation du Motel industriel de Rivière-du-Loup inc.	MM. Gaétan Gamache et Steeve Drapeau	
Corporation du Musée du Bas-Saint-Laurent	M. Jérôme La Violette-Côté	
Corporation d'innovation industrielle, technologique et économique de Rivière-du-Loup (CIITÉ)	MM. Gaétan Gamache et Steeve Drapeau	
Corporation Les Loisirs de Rivière-du-Loup inc.	M. Jérôme La Violette-Côté	
Office du tourisme et des congrès de la région de Rivière-du-Loup (OTC)	M. Gaétan Gamache	
Office municipal d'habitation de Rivière-du-Loup inc. (OMH)	M. Mario Bastille	
Panthéon des sports	M. Steeve Drapeau	
Société de sauvegarde du patrimoine du Grand- Portage	M. Mario Bastille (à compter du 1 <sup>er</sup> février 2014)	
Transport collectif et adapté Vas-y inc.	M. Gérald Plourde	
Espace centre-ville	M. Jérôme La Violette-Côté	
Comité du tunnel	M. Sylvie Vignet	
Corporation du patrimoine religieux	M. Gaétan Gamache	





#### Numéro de résolution

### Rés. n° 571-2013

# 8. DÉSIGNATION D'UN FONCTIONNAIRE À TITRE REPRÉSENTANT DE L'EMPLOYEUR AU SEIN DU COMITÉ DE RETRAITE

Il est proposé par le conseiller Jérôme La Violette-Côté, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet:

Que ce conseil désigne le directeur du Service des ressources humaines à titre de représentant de l'employeur au sein du comité de retraite en remplacement de la trésorière;

Que cette résolution modifie à toutes fins que de droits toute résolution portant sur la représentativité de l'employeur au sein du comité de retraite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### Rés. n° 572-2013

# 9. DÉSIGNATION DE FONCTIONNAIRES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION RIVIÈRE-DU-LOUP EN SPECTACLES

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Jacques Minville:

Que ce conseil désigne le directeur du Service loisirs, culture et communautaire et la trésorière à titre de représentants de la Ville de Rivière-du-Loup pour siéger au sein du conseil d'administration de la Corporation Rivière-du-Loup en spectacles;

Que cette résolution abroge et remplace à toutes fins que de droit la résolution numéro 011-2010, du 18 janvier 2010, sur le même sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# Rés. n° 573-2013

# 10. CONFIRMATION DE L'INTÉRÊT DE LA VILLE À PRÉSENTER LES JEUX DU QUÉBEC À L'HIVER 2021

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup était l'hôte en 1971 de la première finale des Jeux du Québec;

ATTENDU qu'à l'hiver 2021, la présentation de la finale des Jeux du Québec coïncidera avec le 50<sup>e</sup> anniversaire de la présentation de la première finale des Jeux du Québec;

ATTENDU que ce conseil et les partenaires du milieu désirent manifester leur intérêt à examiner avec Sports-Québec la possibilité que Rivière-du-Loup puisse se voir confier l'organisation des Jeux du Québec à l'hiver 2021, afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire des Jeux du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Jérôme La Violette-Côté:

Que ce conseil informe Sports-Québec de l'intérêt de la Ville de Rivière-du-Loup et de ses partenaires que l'organisation des Jeux du Québec, hiver 2021 lui soit confiée, afin de souligner et de commémorer dignement le 50e anniversaire de





#### Numéro de résolution

présentation de la première finale des Jeux du Québec à Rivière-du-Loup Été 1971 et qu'il se montre disponible pour toute discussion en ce sens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### Rés. nº 574-2013

# 11. DÉSIGNATION DE CÉLÉBRANTS COMPÉTENTS POUR LA CÉLÉBRATION DE MARIAGES ET UNIONS CIVILES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

ATTENDU qu'en vertu de l'article 366 du Code civil du Québec, le ministre de la Justice peut notamment désigner des maires, d'autres membres des conseils municipaux et des fonctionnaires municipaux comme célébrants compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles sur le territoire de leur municipalité respective;

ATTENDU que la conseillère, madame Sylvie Vignet, et le conseiller, monsieur Jérôme La Violette-Côté, ont manifesté le désir de pouvoir célébrer de tels mariages et unions civiles sur le territoire de la ville de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que la ville de Rivière-du-Loup reçoit chaque année quelques demandes de célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Jacques Minville:

Que ce conseil demande au Ministre de la Justice de désigner la conseillère, madame Sylvie Vignet, et le conseiller, monsieur Jérôme La Violette-Côté, à titre de célébrants compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la ville de Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### Rés. n° 575-2013

# 12. DEMANDE DE PERMIS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS L'EMPRISE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup doit exécuter des travaux dans l'emprise de routes dont l'entretien relève de la responsabilité du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention dudit ministère pour intervenir sur les routes sous sa responsabilité;

ATTENDU que la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre et qu'elle s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère;

ATTENDU que la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Jérôme La Violette-Côté:

Que ce conseil demande au ministère des Transports du Québec de lui octroyer les permis d'intervention nécessaire pour lui permettre d'exécuter ses travaux sur





#### Numéro de résolution

certaines routes de sa responsabilité au cours de l'année 2014 et au autorise le directeur du Service de l'ingénierie à signer lesdites demandes d'intervention pour la Ville de Rivière-du-Loup au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### Rés. nº 576-2013

# 13. APPROBATION DE LA LISTE DES CAMIONNEURS AFFECTÉS AU TRANSPORT DE LA NEIGE POUR LA SAISON HIVERNALE 2013-2014

Il est proposé par le conseiller Gérald Plourde, appuyé par le conseiller Jacques Minville:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service des travaux publics, approuve la liste des camionneurs affectés au transport de la neige pour la saison hivernale 2013-2014, annexée à la résolution, et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### Rés. nº 577-2013

# 14. NOMINATION D'UN PRÉPOSÉ RÉGULIER À L'ARÉNA AU SERVICE LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service des ressources humaines, procède à la nomination de monsieur Denis Potvin à titre de préposé régulier à l'aréna au Service loisirs, culture et communautaire et qu'il soit soumis à une période de probation de soixante jours s'échelonnant du 26 novembre 2013 au 26 janvier 2014 conformément aux articles 23.04 et 23.05 de la convention collective en vigueur liant les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### Rés. n° 578-2013

# 15. EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION AU SERVICE FINANCES ET TRÉSORERIE

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet:

Que ce conseil, sous la recommandation de la conseillère en santé et sécurité au travail et ressources humaines du Service des ressources humaines, procède à l'embauche de madame Jenny Levesque à titre de technicienne en administration au Service finances et trésorerie et que cette dernière soit soumise à une période de probation, laquelle s'échelonnera du 25 novembre 2013 au 24 novembre 2014 et que sa rémunération soit fixée à celle prévue à l'échelon 2, de la classe 4 de la convention collective liant la Ville de Rivière-du-Loup et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Rivière-du-Loup (FISA).





#### Numéro de résolution

### Rés. n° 579-2013

# 16. EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UNE TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION AU SERVICE FINANCES ET TRÉSORERIE

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet:

Que ce conseil, sous la recommandation de la conseillère en santé et sécurité du travail et ressources humaines, procède à l'embauche temporaire de madame France Bélanger à titre de technicienne en administration au Service finances et trésorerie pour la période du 21 novembre 2013 au 27 juin 2014 et que sa rémunération soit fixée à celle prévue à l'échelon d'embauche de la classe 4 de la convention collective liant la Ville de Rivière-du-Loup et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Rivière-du-Loup (FISA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### Rés. nº 580-2013

# 17. AUTORISATION DU PAIEMENT D'UNE PRIME DE REMPLACEMENT AUX CONTREMAÎTRES DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU que le Service des travaux publics se trouve diminué d'un contremaître depuis le 23 octobre 2013 à la suite d'un départ volontaire;

ATTENDU qu'il est demandé aux contremaîtres en fonction de se répartir le travail, afin d'assurer le maintien des services;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Jérôme La Violette-Côté:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service des ressources humaines, autorise le versement de la prime de remplacement de 5 % prévue aux conditions de travail du personnel-cadre et de soutien à messieurs Allaoua Bouguermouh et Pierre-Alexandre Lévesque à compter du 23 octobre 2013, et ce, jusqu'à la nomination d'un prochain contremaître.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### Rés. nº 581-2013

# 18. ABOLITION D'UN POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION AU SERVICE LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

ATTENDU que le salarié numéro 3031 a pris sa retraite et que le poste de secrétaire de direction au Service loisirs culture et communautaire prévu à la convention collective liant la Ville de Rivière-du-Loup et le Syndicat des travailleuses et travailleurs des loisirs de Rivière-du-Loup (CSN) est vacant depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Jérôme La Violette-Côté:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service des ressources humaines, abolisse le poste de secrétaire de direction au Service loisirs, culture et





#### Numéro de résolution

communautaire laissé vacant à la suite du départ à la retraite de l'employé numéro 3031.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### Rés. nº 582-2013

19. MANDAT AU PROCUREUR, AFIN D'INTENTER TOUTES LES PROCÉDURES LÉGALES QUI S'IMPOSENT CONTRE LE PROPRIÉTAIRE DES LOTS 4 530 603 ET 4 530 605 SUR LA RUE LÉO-BOURGOIN, AFIN DE FAIRE RESPECTER LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Il est proposé par le conseiller Jérôme La Violette-Côté, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil mandate Me Aline Dion de l'étude Dubé Dion, avocats, afin d'intenter toutes les procédures judiciaires qui s'imposent pour défendre les intérêts de la Ville de Rivière-du-Loup contre le propriétaire des lots ayant front sur la rue Léo-Bourgoin et portant les numéros 4 530 603 et 4 530 605 du cadastre du Québec, afin d'y faire enlever divers objets, débris et autres nuisances qui s'y trouvent en contravention avec la réglementation municipale en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### Rés. nº 583-2013

20. MANDAT AU PROCUREUR DE PROCÉDER À LA PERCEPTION DE COMPTES IMPAYÉS POUR LES ANNÉES 2011, 2012 ET 2013

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Jérôme La Violette-Côté:

Que ce conseil mandate M<sup>e</sup> Aline Dion de l'étude Dubé Dion, avocats, afin de procéder à la perception des comptes en souffrance des années 2011, 2012 et 2013 apparaissant à la liste datée du 4 novembre 2013 totalisant un montant de 73 759,90 \$, annexée à la résolution et préparée par la trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### Rés. n° 584-2013

21. ANNULATION DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES POUR LA LOCATION D'UN TRACTEUR AU SITE DES NEIGES USÉES

ATTENDU qu'en date du 29 octobre 2013, le Service des travaux publics est allé en appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès de différents fournisseurs pour la location d'un tracteur à neige pour le site des neiges usées, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 1<sup>er</sup> mai 2014;

ATTENDU qu'en vertu des documents d'appel d'offres, la Ville exige que le tracteur offert en location corresponde obligatoirement au code 0417 ou au code 0467 du taux de location de machinerie lourde en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2012 émis par la directrice générale des achats aux services gouvernementaux du Conseil du trésor du Québec;

ATTENDU qu'au cours du processus, le Service des travaux publics a émis un addenda, afin de préciser au premier paragraphe du formulaire de soumission, que le tracteur offert en location devra plutôt correspondre, soit au code 0417, soit au code 0464 ou soit au code 0467 du taux de location de machinerie lourde





#### Numéro de résolution

# Procès-verbal

en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2012 émis par la directrice générale des achats aux services gouvernementaux du Conseil du trésor du Québec;

ATTENDU qu'au moment de la rédaction de l'addenda, le Service des travaux publics a omis d'indiquer sur celui-ci que le deuxième paragraphe du formulaire de soumission était également amendé, afin d'y faire la même modification;

ATTENDU que ce faisant, il y a une contraction flagrante au niveau des exigences à respecter dans le formulaire de soumission transmis aux soumissionnaires dans le cadre du présent appel d'offres et que cette erreur rend le processus inéquitable à l'égard de l'ensemble des soumissionnaires invités à soumissionner;

ATTENDU que cette erreur a été constatée après l'ouverture des soumissions lors de l'analyse technique des soumissions déposées;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'annuler le présent processus et de lancer un nouvel appel d'offres sur invitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gérald Plourde, appuyé par le conseiller Mario Bastille:

Que ce conseil annule le processus d'appel d'offres enclenché le 29 octobre 2013 pour la location d'un tracteur pour le site des neiges usées du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 1<sup>er</sup> mai 2014, étant donné l'erreur constatée à l'addenda numéro 1 émis le 5 novembre 2013 quant à la modification du formulaire de soumission à l'égard des exigences à respecter au niveau du tracteur pouvant être proposé en location et autorise le directeur du Service des travaux publics à retourner en appel d'offres par voie d'invitation écrite sur le même sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

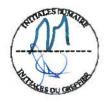
### Rés. nº 585-2013

# 22. APPROBATION D'ORDRES DE CHANGEMENT AUX TRAVAUX DE PROTECTION INCENDIE CHEZ PREMIER TECH

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie, accepte les ordres de changement suivants d'Action Projex inc. pour les travaux de protection-incendie sur les terrains de Premier Tech:

Numéro	Date	Description	Montant (taxes en sus)
01	2013-06-27	Raccordement au PEHD de Premier Tech	4 031,25 \$
02	2013-11-06	Réclamation pour des travaux en auto- mation non prévus	7 557,25 \$
03	2013-11-06	Réclamation pour des pertes de temps sur les travaux de mécanique dues à la non étanchéité du réseau	2 493,00 \$





#### Numéro de résolution

### Rés. nº 586-2013

# 23. AUTORISATION DU REMBOURSEMENT D'ACHAT D'UN COUVERT POUR LE DÎNER DU CENTRE DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE DU 21 NOVEMBRE 2013

Il est proposé par le conseiller Jérôme La Violette-Côté, appuyé par le conseiller Mario Bastille:

Que ce conseil autorise la trésorière à rembourser au maire l'achat d'un couvert pour le dîner-conférence du Centre des dirigeants d'entreprises de la région de Rivière-du-Loup tenu le 21 novembre dernier et auquel il a assisté à titre de représentant de la Ville sur présentation d'états et de pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### Rés. nº 587-2013

# 24. CONDOLÉANCES À MONSIEUR BENOÎT OUELLET À LA SUITE DU RÉCENT DÉCÈS DE SA MÈRE

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Jérôme La Violette-Côté:

Que ce conseil transmette ses plus sincères condoléances à monsieur Benoît Ouellet, directeur du Service des loisirs, culture et communautaire, ainsi qu'aux familles Cloutier et Ouellet, à la suite du récent décès de sa mère, madame Monique Cloutier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 25. AVIS DE MOTION

Le conseiller, monsieur Jérôme La Violette-Côté, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera un nouveau règlement amendant le règlement numéro 1322, du 22 avril 2002, concernant la circulation et le stationnement, afin d'apporter certaines modifications aux listes relatives aux arrêts obligatoires, aux stationnements réservés aux personnes handicapées, aux endroits où le stationnement est interdit en tout temps et/ou à certaines périodes de la journée ou lors de chutes de neige.

Le conseiller monsieur Gérald Plourde donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera un nouveau règlement d'emprunt pour la réalisation de travaux de remplacement de deux sections de conduite d'aqueduc sur la rue Hayward.

Le conseiller, monsieur Jacques Minville, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera un nouveau règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires et des différents taux de taxation et de compensation pour l'année 2014.

Le conseiller, monsieur Jacques Minville, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera un nouveau règlement amendant le règlement numéro 1307, du 10 décembre 2001, relatif au Lieu d'enfouissement technique et établissant une tarification pour les municipalités et les utilisateurs





### Numéro de résolution

provenant de celles-ci qui ne participent pas au détournement et à la valorisation des matières organiques par digestion anaérobie de la Société d'économie mixte et d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup inc. (SEMER), afin d'y modifier les tarifs applicables pour l'année 2014. 29. PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES Monsieur le Maire répond aux questions orales provenant de la salle. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 30. Le greffier, Le maire, M Georges Deschênes, OMA, avocat Gaétan Gamache

